





Accessibilité de l'établissement



 **Bienvenue** Office de tourisme Intercommunal du Mont Sainte-Odile

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.


C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

 **Contact :** contact@mso-tourisme.com - tél 03 88 50 75 38

Consultation du registre public d'accessibilité :

 à l'accueil

 sur le site internet

N° SIRET : 316 807 551 00023

Adresse : 94, Rue du Général De Gaulle 67560 ROSHEIM



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. banque d'accueil

Banque d'accueil abaissée mais manque de profondeur



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. Escaliers (étage accessible par ascenseur)

Des améliorations sont prévues (bandes d'éveil, contrastes, main courante).



Ce service sera accessible le : juin 2026



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



Communauté
de communes
des portes de Rosheim

Registre public d'accessibilité
Office du Tourisme de la
communauté de communes



1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité.

Le présent registre public d'accessibilité est établi en application de l'article L.111-7-3 du Code de la construction et de l'habitation et de l'arrêté du 19 avril 2017. Il vise à informer toutes les personnes, quelles qu'elles soient, sur le degré d'accessibilité des prestations offertes dans cet Établissement Recevant du Public (ERP).

Il est tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande, à l'accueil de l'Office du Tourisme Intercommunal, aux horaires d'ouverture habituels.

Ce document répond à une exigence de transparence : il rend visibles les engagements, les équipements, les services et les démarches mis en œuvre en faveur de l'accessibilité universelle. Il participe à une politique inclusive portée par l'établissement, en permettant à chacun, quelles que soient ses limitations, de bénéficier des services dans des conditions optimales d'autonomie et de confort.

2. Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement:

Nom de l'établissement: M.S.O. Tourisme

Adresse: 94 rue du Gal. De Gaulle 67560 Rosheim

Tel: 03 88 50 75 38

@: contact@mso-tourisme.com

Type d'ERP: Administration

Catégorie: 5e catégorie - Types W

Responsable de l'établissement: Direction de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim

Ce lieu accueille toute personne souhaitant obtenir des informations touristiques ou participer à des activités culturelles et événementielles. Il est ouvert au public et géré par MSO Tourisme, dont le personnel assure le bon fonctionnement de l'établissement.

2 - Prestations proposées par l'établissement:

- Accueil physique du public et orientation touristique (touristes, groupes, scolaires)
- Distribution de documentation touristique
- Billetterie pour sites partenaires ou événements locaux
- Boutique de produits locaux et régionaux
- Organisation d'événements culturels et animations locales (conférences, ateliers, etc.)
- Expositions permanentes et temporaires
- Accompagnement administratif et information au public sur l'offre touristique.

3 - Information sur l'accessibilité des prestations:

L'établissement est conforme aux prescriptions d'accessibilité applicables aux ERP de 5e catégorie. Il est entièrement accessible aux personnes en situation de handicap:

- L'accès au bâtiment se fait de plain-pied, permettant un accès direct, sans seuil ni obstacle (largeur >90 cm, seuil < 2 cm.
- L'intérieur dispose d'un cheminement horizontal dégagé et d'un poste d'accueil abaissé
- Un ascenseur conforme dessert tous les niveaux accessibles du bâtiment et permet un accès aux différentes zones ouvertes au public.
- Des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont disponibles et équipés conformément aux normes en vigueur.
- Une signalétique visible et compréhensible a été mise en place pour faciliter l'orientation de tous, y compris pour les personnes ayant une déficience sensorielle ou cognitive.
- L'éclairage et le mobilier ont été pensés pour garantir la sécurité, le confort et l'autonomie des usagers.

Les prestations et informations peuvent être délivrées par oral, par écrit, ou accompagnées, selon les besoins spécifiques exprimés par les visiteurs.

L'ensemble des dispositifs mis en œuvre a été décrit dans une notice d'accessibilité rédigée lors des travaux, disponible en annexe.

4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Les équipements d'accessibilité (ascenseurs, sanitaires, signalétique, éclairage ...) font l'objet d'une maintenance régulière.

L'entretien est réalisé par les agents de la CCRG pour les équipements ne nécessitant pas de maintenance réglementaire.

L'entretien de l'ascenseur est assuré par un prestataire agréé selon la fréquence réglementaire.

Les contrôles techniques, les interventions correctives éventuelles et les vérifications de conformité sont tous répertoriés dans le registre de sécurité de l'établissement, conservé sur site. Ce registre centralise l'ensemble des documents techniques, rapports de maintenance et certificats de vérification.

A ce jour, les installations sont conformes, fonctionnelles et ne nécessitent pas de travaux de mise en accessibilité supplémentaires.

5 - Formation du personnel :

Une sensibilisation est effectuée auprès des agents chargés de l'accueil des personnes handicapées via la plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées.

Cette plaquette sera mise OBLIGATOIREMENT dans le registre.

Toutes les attestations de formations seront également mises en annexe du registre.

L'accueil des personnes en situation de handicap repose également sur la formation des agents. À ce titre, une sensibilisation a été effectuée auprès des personnels d'accueil, appuyée par une plaquette d'aide à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette plaquette en annexe, présente des conseils concrets pour garantir un accueil adapté, respectueux et efficace, quels que soient les types de handicap rencontrés (moteur, sensoriel, mental ou psychique).

Des sessions de formation ont été suivies par les agents concernés, en vue de favoriser l'accessibilité humaine et comportementale. Les attestations de participation à ces formations sont également mises en annexe de ce registre.

Le personnel est en mesure de s'adapter aux besoins spécifiques des usagers, en proposant si besoin un accompagnement personnalisé, un langage simplifié, une communication écrite ou orale selon le cas, et en adoptant une posture bienveillante.

3. Pièces Administratives annexées

Rapport « accessibilité des personnes handicapées »

4. Contact référent accessibilité

Nom: M. Marcel Kientzi
Fonction : Technicien
Email: marcel.kientzi@ccp-r.fr
Téléphone: 03 88 50 47 16

S. Observations et limites d'accessibilité

Aucune dérogation active. L'ensemble des espaces ouverts au public est accessible conformément à la réglementation en vigueur.